

Le Pin, le 24 mars 2023



Mairie de Le Pin

## INFORMATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal se réunira le :

**Judi 30 mars 2023 à 19h00  
Au salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

Lors de cette séance, les points ci-dessous seront abordés :

- Vote du compte de gestion 2022,
- Vote du compte administratif 2022,
- Affectation des résultats 2022,
- Vote du taux des taxes 2023,
- Vote du budget 2023
- Caisse d'Épargne – Emprunt investissements 2023
- Attributions des subventions aux associations,
- Fixation de la participation communale aux séjours en colonie de vacances et aux voyages scolaires des collégiens et lycéens,
- Approbation de la convention unique 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne
- Fixation du montant de participation au repas des séniors du 13 mai 2023
- Cession des volumes 1 et 3 dans l'ensemble immobilier « Domaine du Château » rue du Château au profit de la Société Inspiration Sy représentée par Monsieur Yamari,
- Modification du tableau des effectifs du Personnel communal.



Le Maire,  
Lydie WALLEZ